

Module G

Supervision de sa pratique

m-à-j 09.12.2020

Objectif général

- Agrandir son champ de compétence dans l'accompagnement de ses patients par l'acquisition de connaissances et le partage de sa clinique dans un groupe de type Balint
- Prendre du recul sur sa pratique en introduisant une tierce personne
- Favoriser un processus d'autoréflexion

Objectifs pédagogiques / Aptitudes

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- mieux accompagner ses patients
- être sensibilisé à plusieurs thématiques proposées : cadre, dynamique transférentielle et contre-transférentielle, les modalités temporelles de l'accompagnement thérapeutique, l'argent, Résistances et défenses ...

Programme pédagogique / Compétences

- Le processus de supervision
- Questions relatives au Cadre
- La relation au cœur du processus thérapeutique
- Résistances et Défenses
- Le 1^{er} Entretien
- Les modalités temporelles du suivi thérapeutique
- L'argent
- Ou tout autre sujet apporté par un stagiaire en lien avec sa pratique clinique

Méthodes pédagogiques

- Exposés
- Présentation de cas par les participants.
- Mises en situation

Moyens, supports remis aux apprenants

Documents pédagogiques sur les thèmes abordés

Evaluation

Formative en cours de session

Formatrice

Muriel GUILLAUME

Tél : 06 60 21 11 48

Mail : murielguillaume@wanadoo.fr

Pré requis

Avoir préparé des cas par écrit et les avoir envoyés au formateur avant la session

Public

- Stagiaires somato
- somato en exercice
- Psycho en exercice
- Personnes ayant été formées à la méthode souhaitant reprendre une activité au sein de l'Institut
- Thérapeutes d'autres méthodes

Session

Dates : 19, 20, 21 février 2021

Tarif pédagogique : 453 €

Adhérent Formation Continue Interne : 378 €
(non adhérent 544€)

Dans le cadre d'une prise en charge, demander tarif et devis au secrétariat

Lieu : Chatou (78400) en non-résidentiel

Hébergement : Hôtel CERISE à proximité

Autres informations

Groupe de 8 à 16 personnes. Inscription par envoi du règlement au secrétariat. Règlement remboursé intégralement si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint à J-30.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap Oui, suite à un entretien préalable.